



LES COMPETENCES ET LES OBLIGATIONS EN MATIERE D'EAU AU SEIN DU SPW-ARNE

Sven ABRAS



« Le Livre Bleu : la qualité des eaux en Wallonie »

COMPETENCES

« Le Livre Bleu : la qualité des eaux en Wallonie »

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

DÉPARTEMENT DES
POLITIQUES
EUROPÉENNES ET
DES ACCORDS
INTERNATIONAUX

DÉPARTEMENT DE
L'ÉTUDE DU MILIEU
NATUREL ET AGRICOLE

DÉPARTEMENT DE LA
NATURE
ET DES FORÊTS

DÉPARTEMENT
DU DÉVELOPPEMENT,
DE LA RURALITÉ, DES
COURS D'EAU ET DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL

DÉPARTEMENT DU SOL
ET DES DÉCHETS

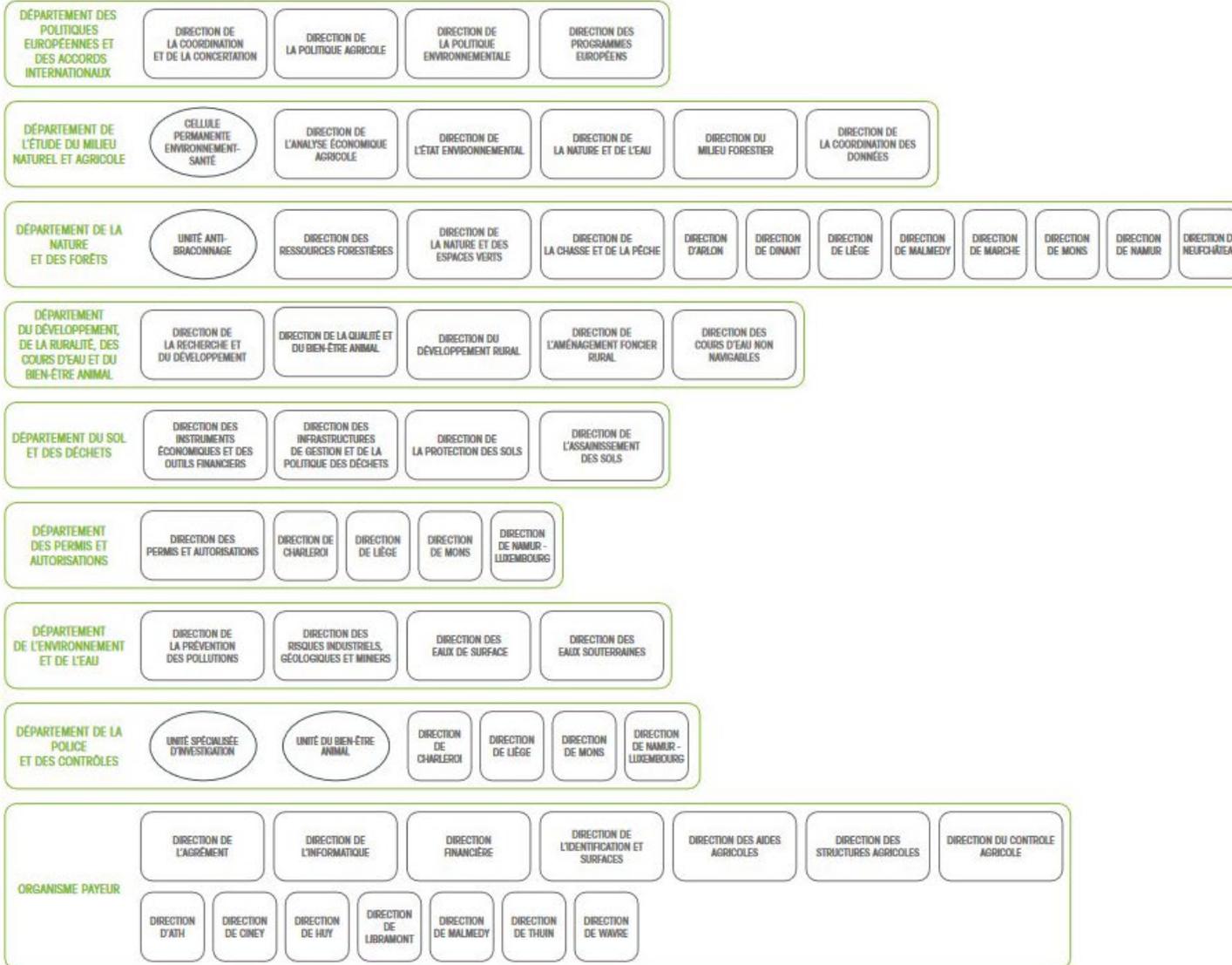
DÉPARTEMENT
DES PERMIS ET
AUTORISATIONS

DÉPARTEMENT
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

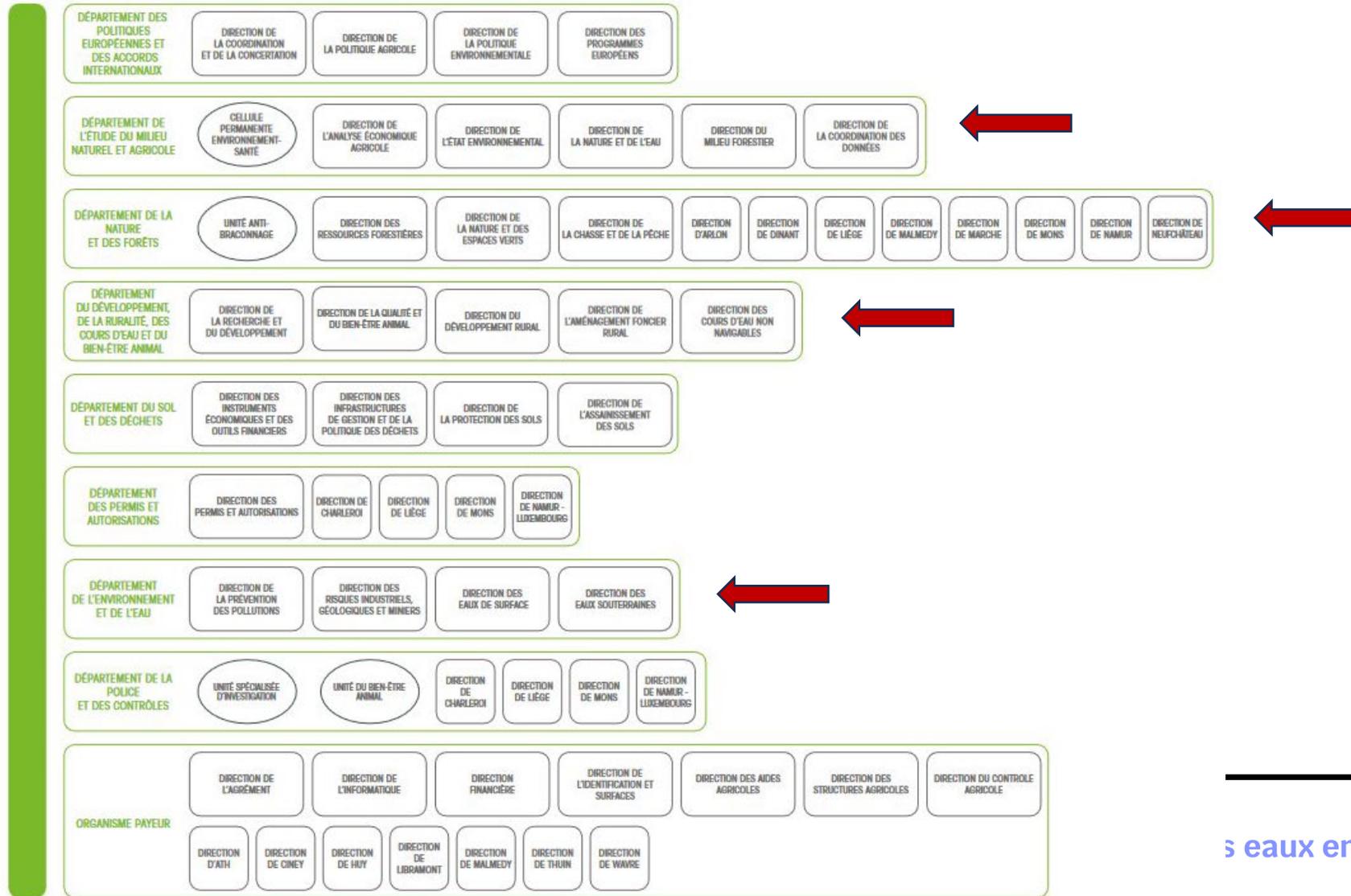
DÉPARTEMENT DE LA
POLICE
ET DES CONTRÔLES

ORGANISME PAYEUR

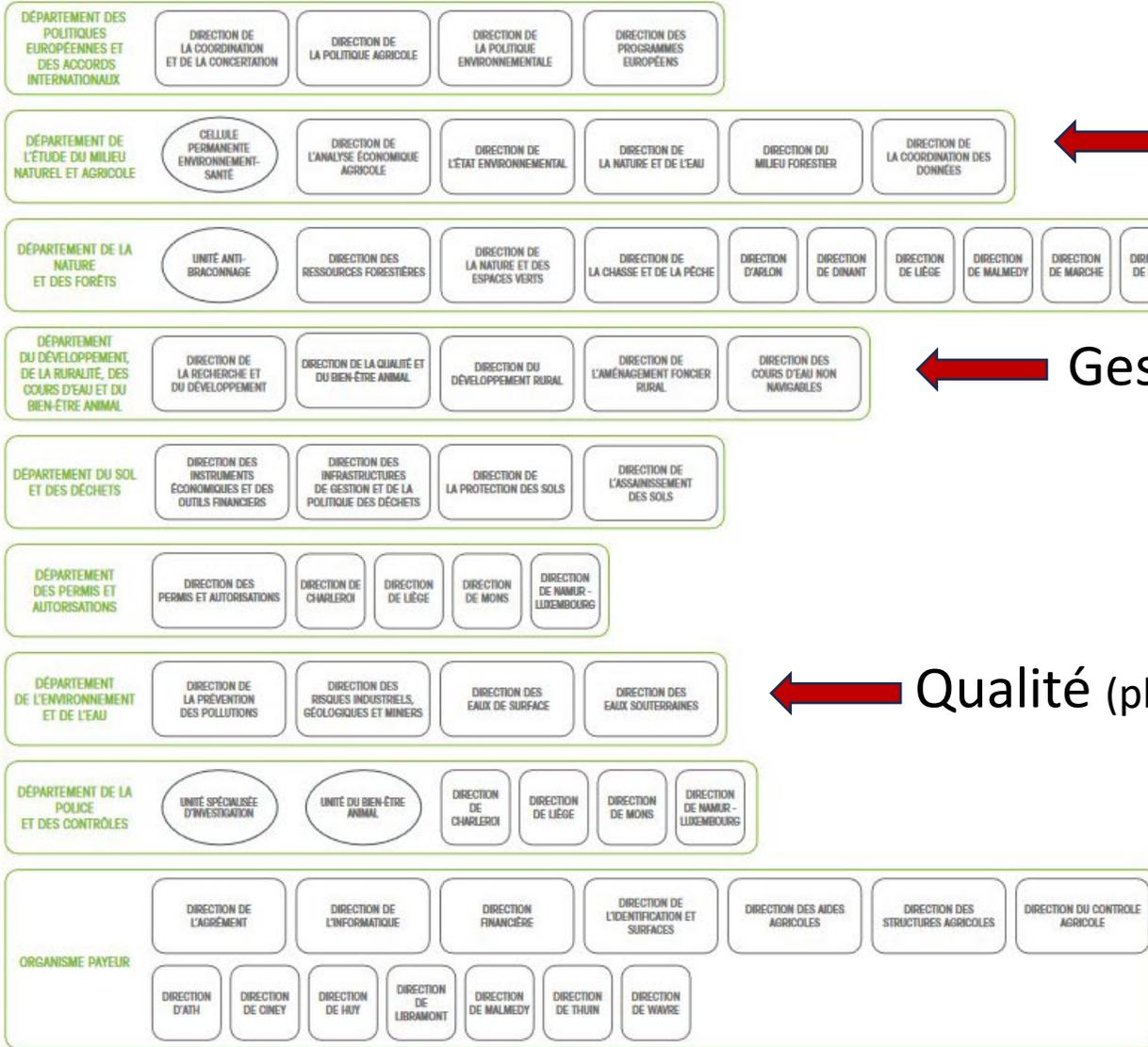
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement



SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement



SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement



← Qualité (biologique)

← Qualité (sites naturels, pêche)

← Gestion, hydromorphologie, quantité

← Qualité (physico-chimique, chimique, sanitaire...)

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement



← Qualité (biologique)



← Qualité (sites naturels, pêche)



← Gestion, hydromorphologie, quantité
+ SPW-MI, Provinces, Communes, Centre de crise...



← Qualité (physico-chimique, chimique, sanitaire...)



+ SPGE, OAA, AQUAWAL, Producteurs-Distributeurs, SPW-TLPE, ISSeP



OBLIGATIONS

« Le Livre Bleu : la qualité des eaux en Wallonie »

OBLIGATIONS

- Directives
- Règlements
- Conventions
- Autres :
 - Permis d'environnement
 - Contrats de gestion

DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

- Directive 2000/60/CE
- Buts :
 - mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau et parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe d'ici à 2015
 - restaurer les écosystèmes dans et autour des masses d'eau
 - réduire la pollution dans les masses d'eau
 - garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises

DIRECTIVE « NORMES DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE »

- Directive 2008/105/CE
- Buts :
 - fixer des normes de qualité environnementale (NQE) pour la présence dans les eaux de surface de polluants prioritaires en raison du risque significatif qu'ils présentent pour ou via l'environnement aquatique
 - acquérir des données sur la présence de substances particulières pour une inscription éventuelle dans la liste des substances dangereuses prioritaires

DIRECTIVE « EAU POTABLE »

- Directive (UE) 2020/2184
- Buts :
 - protéger la santé humaine de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine en garantissant leur salubrité et leur propreté
 - améliorer l'accès aux eaux destinées à la consommation humaine
 - introduire une approche fondée sur les risques et efficace au regard des coûts pour la surveillance de la qualité de l'eau

DIRECTIVE « EAUX RESIDUAIRES URBAINES »

- Directive 91/271/CEE
- Buts :
 - protéger l'environnement des effets négatifs des eaux résiduaires
 - fixer des règles pour la collecte, le traitement et le rejet des eaux urbaines résiduaires

DIRECTIVE « NITRATES »

- Directive 91/676/CEE
- Buts :
 - réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole
 - prévenir l'extension de ces pollutions

DIRECTIVE « BAIGNADES »

- Directive 2006/7/CE
- Buts :
 - surveillance de la qualité des eaux de baignade
 - introduction de meilleures mesures de gestion
 - fourniture d'informations au public

REGLEMENT « WISE »

- Règlement (CE) 401/2009
- Flux de données prioritaires du réseau EIONET
- WISE-1 Emissions, WISE-2 Biology, WISE-3 Water quantity, WISE-6 Water quality

- + EUROSTAT

REGLEMENT « E-PRTR »

- Règlement (CE) 166/2006
- Buts :
 - instaurer un registre européen des rejets et des transferts de polluants
 - base de données électronique accessible au public consignait des données environnementales clés provenant des établissements industriels en Europe

REGLEMENT « WATER REUSE »

- Règlement (UE) 2020/741
- Buts :
 - établir des paramètres harmonisés pour garantir la sécurité de la réutilisation de l'eau pour l'irrigation agricole, dans le but d'encourager cette pratique et d'aider à faire face aux sécheresses et au stress hydrique
 - contribuer aux objectifs de développement durable des Nations unies

DIRECTIVE « HABITATS »

- Directive 92/43/CEE
- Buts :
 - contribuer à assurer la biodiversité dans l'Union européenne par la conservation des habitats naturels, et de la faune et de la flore sauvages
 - mettre en place le réseau «Natura 2000», le plus grand réseau écologique du monde

CONVENTION « RAMSAR »

- Convention relative aux zones humides d'importance internationale
- Obligation pour les signataires d'informer sur l'évolution des zones humides désignées

CONTRATS DE GESTION

- Entre Gouvernement et SPGE/SWDE
- 2023-2027
- 3 enjeux structurels principaux :
 - accessibilité à l'eau
 - impact environnemental
 - attractivité du secteur + innovation et digitalisation
- Données eaux souterraines et eaux de surface

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

- Conditions « eau »
- Surveillance
- Contrôles



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Sven ABRAS – Direction des Eaux de surface

sven.abras@spw.wallonie.be



« Le Livre Bleu : la qualité des eaux en Wallonie »